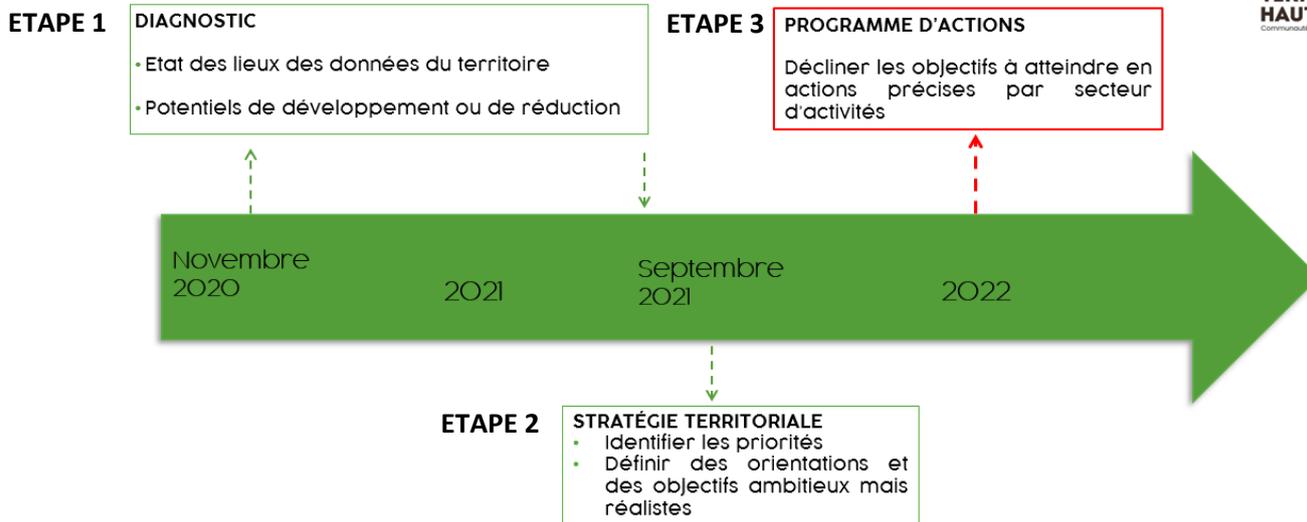


GOVERNANCE DU PROJET

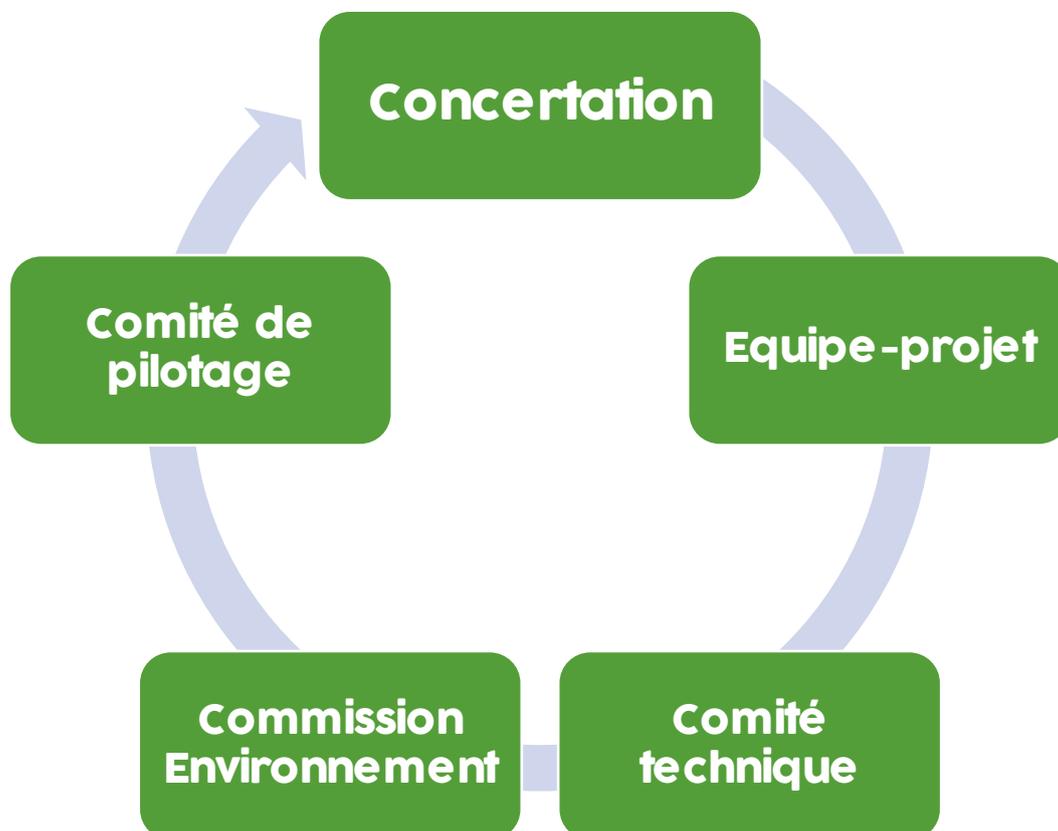
RAPPEL

ETAPES DE L'ÉLABORATION



GOVERNANCE : DEROULEMENT

A chaque étape de l'élaboration du projet, le travail suit le processus suivant :



I- La concertation auprès des habitants

Dans ce cadre, la concertation permet aux habitants de la communauté de communes de contribuer au projet, de donner un avis, mais surtout de se projeter sur des propositions qui sont par la suite soumises aux différentes instances qui font partie de la gouvernance du projet.

Rappel de ce qui s'est déjà déroulé :

- Sondage en ligne (Etape 1)
- Atelier « STRATEGIE » (Etape 2)
- Ateliers « PROGRAMME D' ACTIONS » (Etape 3)

II- L'équipe-projet

Cette instance est composée d'agents de la communauté de communes ainsi que d'élus de la commission environnement qui se sont portés volontaires au lancement du projet.

Dans une démarche de co-construction, celle-ci a pour rôle de contribuer à l'élaboration du PCAET (participation à des ateliers, ...). Lors des réunions de travail, le travail réalisé au moment de la concertation est repris.

L'objectif est également de préparer les réunions du comité technique (ordre du jour, ...).

III- Le comité technique (COTECH)

Toujours dans une démarche de co-construction, cette instance est composée des partenaires de la communauté de communes mais également des associations.

Le comité technique a pour rôle de valider techniquement l'avancée des travaux. Ces réunions ont donc non seulement pour objectif de recueillir des avis mais aussi des conseils.

Enfin, ces réunions permettent également de préparer le comité de pilotage et d'aider les décisions qui seront prises.

IV- La commission environnement

La commission environnement est composée de 30 élus titulaires (un par commune).

Cette instance a un rôle de suivi. L'objectif est de recueillir les avis des élus de cette commission, afin de préparer le comité de pilotage et permet à ces élus d'informer leur conseil municipal de l'évolution du projet.

V- Le comité de pilotage (COPIL)

Le comité de pilotage est composé des vice-présidents de la communauté de communes, des financeurs à savoir, le Conseil départemental du Cher ainsi que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Centre-Cher, en tant que représentant de la Région.

Le rôle du comité de pilotage est de valider les choix stratégiques et les travaux des différentes instances. Ces réunions permettent de rythmer les grandes étapes de l'élaboration du PCAET, et de s'assurer de la cohérence du travail avec les autres projets en cours.